

**SARS-POTERIES**  
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CCAS**  
**Mardi 31 mai avril 2022**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt et un, le **MARDI 31 MAI 2022 à 18 heures**, le conseil d'administration du Centre d'Action Sociale de la commune de SARS-POTERIES s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Sandra BROGNET, maire, présidente du CCAS.

**Etaient présents** : Isabelle MAIRESSE, Angélique DUCHESNE, Franck HUGOT, Céline BOUVY, Gabrielle PIERART, Laurent SAUVAGE, Annie DUVETTE, Typhaine MAILLARD, Sylvie MOLITOR

**Absente** : Aurore WALEMME, Sandra BROGNET

**Date de convocation** : 19 mai 2022 - **Date d'affichage** : 19 mai 2022

**Nombre de membres afférents au conseil** : 8 - **Membres présents** : 8

**Qui ont pris part aux délibérations** :

**Secrétaire de séance** : MME MAILLARD

\*\*\*\*\*

Ordre du jour

\*\*\*\*\*

**1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 mars 2022**

Madame la présidente, demande aux Membres du Conseil d'Administration s'ils ont des remarques éventuelles concernant le procès-verbal de la réunion du 23 mars 2022, qui leur a été transmis par mail avec la convocation.

**Aucune observation n'est formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité et signé par l'ensemble des membres présents à cette réunion.**

**2. Demande des restos du cœur**

M Allart présente le projet d'aide aux utilisateurs, proposé par les restos du cœur. Deux personnes ont demandé de l'aide, volonté d'élargir cette assistance à d'avantage de personnes bénéficiaires ou non des restos. Ils demandent deux ordinateurs, une imprimante, un budget pour le papier et les achats de cartouche.

Le conseil souhaite mettre en attente cette demande car le statut administratif est en cours de validation. Dossier à suivre

**3. Information sur le don de l'association Tennis**

Mme Mairesse informe le conseil de la dissolution de l'association de Tennis. Cette association a souhaité faire un don au CCAS. Le don s'élève à 4522.39€

**4. Délibération sur une décision modificative**

Cette décision modificative n'est pas équilibrée car elle complète le budget primitif qui lui-même n'était pas en équilibre.

Chapitre 023 : Dépenses de fonctionnement : + 2417.05€

Chapitre 021 : Recettes investissement : + 2417.05€

Après prise en charge de cette DM, le budget de la commune de Sars-Poteries pour l'année 2022 sera équilibré :

- En fonctionnement : 242670.05€
- En investissement : 5500.00 €

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration votent à main levée et à l'unanimité, acceptent cette délibération.**

#### **5. Canicule**

Un colis sera distribué aux personnes inscrites sur le registre des personnes isolées. Il sera identique à l'année dernière sauf le brumisateuse. Un stock d'eau sera effectué et mis au frigo s'il y a besoin en cas de canicule afin de distribuer de l'eau fraîche.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close à 19h30.

Suivent les signatures.

Sandra BROGNET